

Signes de Vie

Le journal de l'adapei31 • n°29 • Novembre 2011



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF EST-IL EN CRISE ?

par Henri GRECHEZ,
Président de l'adapei 31

I est fréquent aujourd'hui d'entendre parler de turbulences ou de crise dans le monde associatif. Encore faudrait-il savoir de quoi l'on parle et que l'on différencie sans pour autant les opposer les activités associatives gestionnaires des activités purement associatives.

Un encart de ce numéro vous parlera des difficultés que rencontre le mouvement associatif gestionnaire. Concentrons-nous ici sur ce que le mouvement associatif a de spécifique : le regroupement de citoyens pour s'entraider ou pour défendre une cause.

La vie associative ne se réduit pas en effet à un enjeu économique. En déléguant leur fonction gestionnaire à une association spécifique, les trois associations créatrices de l'AGAPEI n'ont pas pour autant abandonné la fonction associative proprement dite. Au contraire. En recentrant sur elle leur action, elles ont choisi d'en faire le moteur de leur présence sur leur territoire respectif : là encore une distinction, une identification s'imposent entre le bénévolat et le militantisme, entre les bénévoles et les militants.

Le bénévolat est-il en crise ? Qu'il soit permis d'en douter. La base du bénévolat c'est de donner gratuitement pour d'autres une partie de son temps libre. Les évolutions de la société ne facilitent pas les choses : déplacements et vie professionnelle sont déjà très chronophages et les parents qui – pour ne parler que d'eux, ont déjà du mal à les concilier doivent répondre en plus aux exigences familiales. Du coup ils disposent de moins en moins de temps pour pouvoir le donner à d'autres. Et malgré tout, les "bonnes volontés" - autre mot pour traduire le mot "bénévolat" - existent : combien sont-ils qui sollicités pour donner un "coup de main" ponctuellement répondent présents : organisation de lotos, de fêtes d'établissement, de loisirs, encadrement complémentaire de sorties, service à rendre pour un dépannage, représentation des familles au sein des CVS etc. Autant de tâches souvent assumées très discrètement et très humblement qui sont la richesse du mouvement associatif. Cela représente un temps cumulé extraordinaire mis gratuitement au service des personnes handicapées. Certes pour assurer des activités bénévoles,

les bras manquent parfois mais ce bénévolat associatif ne demande qu'à vivre. A nous responsables associatifs de savoir le solliciter. A eux aussi, les bénévoles potentiels, de se manifester.

Au delà du bénévolat, il y a l'engagement, le militantisme : il ne s'agit plus de donner seulement du temps, mais de donner aussi de l'énergie. Il ne s'agit plus seulement du coup de main occasionnel mais d'un choix personnel : s'investir pour une cause, en devenir son "militant" et donc, pour en garder la même origine étymologique que "militaire", en faire son "combat".. L'adapei 31, regroupée avec le mouvement parental au sein de l'Unapei, a choisi comme cause et champ d'intervention celui de la défense des droits des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Pour cette cause, peut-être plus que pour d'autres, "c'est avec ses tripes que l'on se bat".

Si nous n'y prenons garde, d'autres préoccupations plus prégnantes ou mieux orchestrées risquent de prendre le pas sur cette cause, minoritaire dans notre société. Pour peu que les familles concernées se replient dans une sorte d'ostracisme - "Il n'y a que nous qui pouvons comprendre" - le risque de manque de bras et d'isolement est accru. Là, force est de constater que les bonnes volontés sont souvent très vite découragées : par l'ampleur de la tâche, certes, mais aussi très souvent par le peu d'écho, l'incompréhension, voire le dénigrement, que rencontre leur action, y compris parfois pour ceux qui en sont les premiers bénéficiaires. Aujourd'hui tout est dû, tout se paye. Comment croire à la gratuité ? Tout se paie sauf l'engagement militant. Est-ce pour cela que le militantisme est en crise ? C'est vrai qu'il fait mauvais ménage avec l'individualisme dans lequel nous baignons. À l'adapei 31, nous connaissons la portée et la nécessité de notre action pour ceux qui en sont les seuls bénéficiaires. Nous savons qu'un combat que l'on ne livre pas est perdu d'avance. Aussi, parents et amis, nous continuons à y croire et à porter le flambeau.

Alors une question pour terminer : Et toi, pourquoi pas ? Tu disposes d'un peu de temps ? Rends-toi utile, le bénévolat manque de bras. Tu es disposé à donner ton énergie pour une cause et en devenir militant ? Rejoignons-nous : nous t'accueillerons à bras ouverts ■

adapei³¹
l'avenir, ensemble et autrement

DANS CE NUMÉRO

> **DOSSIER SIGNÉ :**
Prévention et politique de santé

> **DOSSIER JURIDIQUE :**
Mandat de protection future



Factorial

LA PRÉVENTION : Composante essentielle de la politique de santé.

La 2ème matinée consacrée à la santé des personnes en situation de handicap mental avait comme objectif de donner des pistes de veille vigilante dans le domaine de l'hygiène bucco dentaire (intervention à paraître dans le numéro suivant), des risques liés à l'obésité et de la lutte contre la sédentarité par des activités physiques.

Docteur Gwenaëlle DIENE, pédiatre endocrinologue à l'Hôpital Purpan : LA LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ ET SES EFFETS NÉFASTES

Le traitement de l'obésité nécessite surtout en pédiatrie, de mettre en place des actions en interaction avec les familles. Dans le domaine du handicap mental, il en est de même. Les démarches interactives avec les établissements d'accueil ou les familles sont indispensables pour mettre en œuvre les recommandations pour obtenir une perte de poids significative ou le meilleur contrôle possible de la prise de poids.

> 30 à 40% des enfants qui ont un handicap souffrent d'obésité.

> 37% des personnes vivant en établissement portent cette maladie.

> Le handicap mental est un facteur de risque supplémentaire.

L'obésité est un excès de tissu adipeux qui se traduit habituellement par un poids élevé. La quantité de masse grasse est mesurée indirectement par le poids. L'obésité est définie par l'indice de masse corporelle IMC calculé selon la formule : Poids (kg) / Taille au carré (m²). Exemple : poids= 55 kg, taille = 1.60 m soit un IMC = 55 / (1.60x1.60) = 55/2.56 =21.48

IMC	Évaluation du poids corporel	Risques de surmortalité
Entre 18.5 et 24.9	Poids normal	Moyen
Entre 25 et 29.9	Pré obésité	Augmenté
Entre 30 et 34.9	Obésité modérée	Fortement augmenté
Entre 35 et 39.9	Obésité sévère	Élevé
Supérieur à 40	Obésité très sévère	Très élevé

L'obésité, problème complexe et multifactoriel diffère entre les garçons et les filles, entre les différents âges de la vie et selon la musculature et l'ossature. L'influence de l'obésité parentale est majeure avant l'âge de 3 ans.

Il y a des facteurs associés au risque de surpoids et d'obésité communs à l'enfant et à l'adolescent :

- Difficultés socio économiques des parents et cadre de vie défavorable,
- Manque d'activité physique et sédentarité,
- Attitudes inadaptées de l'entourage par rapport à l'alimentation,
- Facteurs psychopathologiques,

L'obésité précoce a des conséquences :

- Respiratoires avec : essoufflement à l'effort - asthme - apnées du sommeil,
- Orthopédiques avec des douleurs aux articulations et des déformations,
- Hormonales (SOPK : Syndrome des Ovaires Poly Kystiques)
- Hépatiques : stéatose, cirrhose,
- Troubles psychologiques : solitude, mal être,
- Cardiaques : Hypertension artérielle (HTA).
- Augmentation du risque de rester obèse à l'âge adulte.

Pour prendre en charge l'obésité, il faut agir sur le comportement alimentaire avec une baisse de la consommation des aliments sucrés, une alimentation équilibrée (dans une journée, présence des 7 groupes d'aliments :

produits laitiers, viandes - poissons - œufs, féculents, légumes et fruits, matières grasses, produits sucrés, boissons).

LA "POTION MAGIQUE"

- un bon petit déjeuner pour BIEN COMMENCER
- un déjeuner varié pour ASSURER
- un petit goûter pour PATIENTER
- un dîner léger pour BIEN DORMIR
- et surtout NE PAS GRIGNOTER

Dans le souci d'obtenir des changements durables, le soignant veillera à :

- Soutenir et renforcer les parents dans leur rôle éducatif ou d'accompagnement pour éviter les aliments récompense/réconfort, apprendre à savoir dire non, et à adopter un style éducatif cadrant.
- S'assurer que le comportement des parents, du reste de la famille et des autres personnes responsables de l'enfant est cohérent avec les objectifs de la prise en charge (achats, quantités préparées etc.)
- Préserver l'enfant de toute forme de stigmatisation et s'assurer de l'harmonisation effective des pratiques dans l'entourage. L'enfant ou l'adolescent ne doit pas se trouver mis à l'écart (menu différent, contrainte à manger plus de fruits et de légumes etc.).

"PRENDRE DES MESURES DE PRÉVENTION, C'EST ÉVITER QU'UNE SITUATION NE SE DÉGRADE OU QU'UNE MALADIE NE SURVIENNE"

2 dossier signe

LE MAINTIEN DU POIDS EST LE PLUS SOUVENT UN BUT THÉRAPEUTIQUE PERTINENT.

Éviter de grossir est un objectif qui nécessite la mise en place d'une conduite alimentaire équilibrée. Une alimentation saine préserve la santé. Elle est un facteur de protection des risques de maladies telles que le diabète de type 2 (non insulino-dépendant), l'ostéoporose, les maladies cardio-vasculaires liées à l'obésité, l'obésité, l'hypercholestérolémie ou le cancer. Les activités physiques et sportives jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'obésité.

Le Docteur DIENE nous informe en conclusion que le réseau **REPOPOP Midi Pyrénées (Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique)** a son siège régional à l'hôpital des enfants de Purpan à Toulouse.

Docteur Fabienne MANGONI PAGOTTO, Vice-présidente de la Ligue de Sport Adapté de Midi Pyrénées et médecin coordinateur eFORMIP : LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : FACTEURS DE SANTE

L'alimentation, la lutte contre les infections, les progrès de l'hygiène de vie et de la médecine ont contribué à l'amélioration de la santé et à l'allongement de la durée de vie. Mais notre mode de vie s'est sédentarisé avec son cortège de conséquences néfastes, telles que l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les cancers.

L'activité physique modérée et régulière, alliée à une alimentation équilibrée, a prouvé qu'elle améliorerait significativement l'état général de ceux qui la pratiquent. Elle augmente de plus de 20% le métabolisme de base et concourt de ce fait au maintien de l'équilibre entre le poids, l'alimentation et les dépenses énergétiques. Elle participe à la prévention des risques cardiovasculaires et coronariens, du diabète et à la régulation de la tension artérielle (TA) en luttant contre le déconditionnement physique. Elle améliore la fonction respiratoire par une meilleure oxygénation cellulaire et une meilleure tolérance à l'effort. Elle agit sur la fonction locomotrice et articulaire en augmentant la force musculaire et en retardant les effets de l'ostéoporose.

Les Activités Physiques et Sportives (APS) sauf contre-indication médicale seront d'autant plus bénéfiques qu'il existe un accompagnement spécifique. **Les APSA (Activités Physiques et Sportives Adaptées)** permettent aussi de prévenir les effets précoces du vieillissement. Pour les personnes en situation de handicap mental la pratique d'une APSA, permet de prévenir les morbidités associées à leur handicap, de développer une meilleure estime de soi, de favoriser leur bien être et leur qualité de vie.

La prévalence du surpoids et de l'obésité plus importante chez les personnes en situation de handicap mental ou psychique s'explique en partie par la faible participation des adultes déficients intellectuels aux activités physiques et à leur faible adhésion à un régime diététique. Ces bénéfices s'obtiennent si l'APSA répond à la règle des 3 R,

Une Activité Raisonnée doit :

1. Être précédée d'un examen clinique complet.
2. Être associée à une alimentation adaptée et équilibrée pour réduire chez les adultes de 5% la cholestérolémie, de 10% la pression artérielle systolique,

de 20% la prévalence de surpoids et de l'obésité ou pour interrompre son augmentation chez l'enfant.

3. Prendre la forme d'un exercice modéré et prolongé, pas trop intense ni trop faible. Débuter par une promenade, puis continuer par une marche rapide d'une demi-heure minimum.

Une Activité Régulière se pratique

Tous les 2 jours ou au moins 2 fois par semaine. L'exercice sera augmenté régulièrement d'une demi-heure de marche rapide par séance.

Une Activité Raisonnée doit être progressive, commencer par des séances courtes, s'accompagner d'une bonne hydratation et d'un équipement adéquat (chaussures de marche, chaussettes qui ne procurent pas d'échauffement etc...)

La marche est une des premières acquisitions d'autonomie dans la petite enfance. Elle est la première phase du conditionnement musculaire. C'est une activité physique simple et facilement réalisable. Elle permet un bon contrôle du poids, une augmentation de la concentration du bon cholestérol (HDL) et de l'amplitude musculo-articulaire. Elle procure à terme une véritable sensation de bien être.

D'autres activités motrices sont également proposées dans les APSA, comme des exercices d'adresse, d'équilibre, de locomotion, de régulation tonique et de souplesse afin de se réapproprier son corps et de se prémunir contre les risques de chute.

L'APSA est un paramètre de santé de la personne concernée surtout si elle est intégrée dans le PAP (projet d'accompagnement personnalisé) dans un souci de conservation de l'autonomie et de l'intégration.

La lutte contre les maladies liées au handicap et les pathologies chroniques a abouti à un partenariat entre la Ligue du Sport Adapté Midi Pyrénées et le réseau eFORMIP (la santé par l'effort et la forme en Midi Pyrénées, association loi de 1901).

L'objectif d'eFORMIP* est de lutter contre la sédentarité par les APS ; ses missions :

- Assurer la formation des médecins, des professionnels médicaux et sportifs du réseau ;
- Mettre en commun et développer les informations ;
- Promouvoir les pratiques dans le milieu associatif et sportif ;
- Placer la personne au cœur du réseau ;
- L'orienter vers une structure sportive ayant un éducateur formé eFORMIP pour une APSA encadrée ;
- L'accompagner par un coaching santé ;
- Évaluer l'action menée.

En conclusion, il paraît primordial de poursuivre le développement de l'accès des personnes en situation de handicap à une pratique régulière d'activités physiques et sportives adaptées encadrées par des professionnels diplômés et compétents. Des prolongements sportifs au sein des pratiques fédérales spécifiques sont à favoriser : Fédération Française du Sport Adapté et pour ceux qui en ont les moyens, en intégration dans des clubs sportifs ordinaires ■

Nicole DEIBER

Dans le prochain Signes de Vie, l'intervention du Professeur VAYSSE sur l'hygiène bucco-dentaire.



RAPPEL

L'association Sports et Loisirs (ASL31) créée à l'initiative de l'adapei 31 facilite et valorise les activités sportives dans et hors des établissements et ainsi favorise la rencontre avec d'autres, la socialisation, l'entraide. Pour en savoir plus sur l'ASL31, n'hésitez pas à vous rapprocher des intervenants sportifs ou des directions d'établissements et à vous reporter au dossier Sports et Loisirs à l'Adapei31 figurant sur le Signe de Vie n° 27 page 6.

*eFORMIP :

Réseau de professionnels de santé et du monde sportif pour une pratique de l'activité physique en toute sécurité au bénéfice des porteurs de pathologies chroniques et de handicap".

dossier Signes de Vie



Le mandat de protection future pour autrui

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la loi du 5 mars 2007 réformant la tutelle a créé un palier intermédiaire de protection en donnant la possibilité à une personne valide d'organiser sa protection tant sur sa personne que sur ses biens pour le jour où son état de santé ne lui permettra plus de le faire elle-même

Le mandat de protection future est un **contrat** qui lie la personne qui veut organiser sa protection future, le mandant et une autre personne choisie par le mandant qui accepte la mission qui lui est confiée, le mandataire. Le mandant désigne également un ou des contrôleurs de la gestion du mandataire. Le contrôleur doit accepter cette mission. Cette possibilité existe également pour les parents ou le dernier vivant des père et mère à l'égard de leur enfant majeur handicapé. C'est le mandat de protection future pour autrui, article 447 du Code Civil que nous allons développer.

Forme et régime du contrat

Ce contrat ne peut être fait que par **acte authentique** devant **notaire**. Les honoraires du notaire sont évalués en Unités de Valeur (UV) déterminées par décret. Tant que le contrat n'a pas été appliqué les parties au contrat peuvent modifier, révoquer, renoncer à leur engagement.

La mission du mandataire est en principe gratuite. Toutefois il peut être prévu dans le mandat une rémunération à partir du patrimoine du majeur.

Qui peut être mandant ?

Les parents ou le dernier des père et mère peut désigner un **mandataire** pour leur enfant dans le cas où ce dernier ne pourrait plus pourvoir seul à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales soit de ses facultés physiques de nature à empêcher l'expression de sa volonté. Si l'enfant est mineur, il faut que les parents exercent l'autorité parentale.

Si l'enfant est majeur, il faut que les parents assument sa prise en charge matérielle et affective. Dans ce cas, les parents donnent **mandat** au nom de leur enfant à une tierce personne qu'ils auront choisie.

L'exercice du mandat ne commencera qu'au jour du décès du dernier vivant des père et mère ou le jour de leur impossibilité à prendre soin de leur enfant.

À ce moment-là, le mandataire doit produire au greffe du tribunal d'instance le mandat accompagné d'un certificat médical datant de moins d'un mois d'un médecin inscrit sur liste tenue par le Procureur établissant que les facultés mentales du mandant sont altérées. Le greffier vérifie que les conditions sont remplies, il n'a aucun pouvoir d'appréciation, le juge des tutelles n'intervient pas. Le greffier appose un visa sur le mandat et le restitue au mandataire. L'enfant majeur reçoit notification de la mise en place du mandat.

Qui peut être mandataire ?

Selon l'article 480 du Code Civil le mandataire peut être une personne physique ou une personne morale, c'est-à-dire une association figurant sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, établie par le Préfet sur avis conforme du Procureur.

La mission de la personne choisie peut porter **uniquement sur la protection de la personne** (art. 479 Code Civil). Toutefois, l'enfant majeur peut exprimer ses préférences sur les conditions de logement, d'hébergement, son lieu de vie, le

maintien ou non des relations personnelles avec des tiers, parents ou non, les loisirs, les vacances, la santé... **Le mandataire doit respecter les règles en matière d'information et de consentement de la personne protégée. C'est-à-dire qu'il ne peut pas faire les actes strictement personnels (déclaration de naissance, d'adoption, reconnaissance d'enfant, ...) ou choisir le lieu de résidence de l'enfant majeur.** La mission du mandataire peut ne porter que sur la gestion du patrimoine de l'enfant majeur. La mission du mandataire peut porter à la fois sur la protection de la personne et sur la gestion de son patrimoine. Le mandant peut désigner plusieurs personnes pour remplir ces missions.

Le mandant a la liberté de définir l'étendue de la mission patrimoniale confiée au mandataire. Le mandant peut donner des directives pour la gestion du patrimoine de son enfant majeur, il peut faire tous les actes d'administration mais également le mandant peut lui donner le pouvoir d'accomplir les actes de disposition que le tuteur peut faire seul ou avec l'autorisation du conseil de famille ou du juge des tutelles. (Sauf acte disposition à titre gratuit, il faut l'accord du juge des tutelles).

Le mandataire, pendant le mandat, doit faire procéder dès l'entrée en application du mandat à un inventaire des biens et le réactualiser si nécessaire. Soit il le fait lui-même, soit il le fait réaliser par un professionnel. Il doit établir chaque année un compte de sa gestion et le remettre au notaire pour contrôle. Il doit faire un rapport sur les actes accomplis pour la protection de la personne.

À l'issue du mandat, le mandataire doit garder pendant 5 ans l'inventaire et les comptes rendus de gestion à disposition du mandant qui n'a plus de protection et des héritiers du mandant.

Le contrôle de la gestion du patrimoine du mandant se fait obligatoirement par le notaire qui a établi le mandat. Le notaire assure la conservation des documents qui lui sont remis ainsi que l'inventaire et ses réactualisations, il doit saisir le juge des tutelles en cas d'anomalie ou de mouvements de fonds non justifiés.

Toutefois la loi prévoit qu'en fonction du patrimoine d'autres personnes en complément du notaire peuvent être désignées par le mandant pour contrôler la gestion des biens.

Le juge des tutelles peut être saisi par toute personne y compris par l'enfant majeur pour statuer sur la mise en œuvre du mandat, ou sur les modalités d'exécution. Il peut révoquer le mandat, y adjoindre une mesure de protection s'il l'estime nécessaire, ou désigner un administrateur ad hoc pour effectuer un acte non prévu dans le mandat, il peut suspendre l'exécution du mandat le temps d'une sauvegarde de justice.

Il s'agit d'une nouvelle forme de protection pour laquelle nous n'avons à ce jour aucun recul. Les professionnels se montrent prudents. Nous pouvons penser que cette forme de protection plus consensuelle permet aux parents d'envisager l'avenir de leur enfant de façon plus apaisée ■

Caroline MARTY
Directrice Association Tutélaire OCCITANIA

signes judiciaires



UNE ENQUETE ORGANISEE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE LOGEMENT

Dans le cadre du groupe de travail Logement, une enquête va être effectuée auprès des usagers (cible: 20/45 ans), des familles (parents et représentants légaux) et des Directeurs d'Établissement. Les questionnaires qui seront adressés mi novembre permettront d'évaluer l'existant, les souhaits et les besoins à 3ans exprimés par les usagers, leurs familles et les professionnels. Les membres du groupe de travail espèrent que les réponses seront nombreuses pour enrichir la réflexion de l'Association sur les solutions futures de logement adaptées aux besoins et aux aspirations des personnes accueillies dans nos Établissements.

COMMISSION ACCESSIBILITÉ

L'adapei31 s'implique dans les groupes de travail de la commission accessibilité de la Mairie de Toulouse. La nouvelle équipe municipale de Toulouse a organisé dès le début de sa mandature sous la responsabilité de Madame DEDEBAT, adjointe au maire, des groupes de travail autour du thème de l'accessibilité.

L'adapei 31 s'est impliquée tout de suite dans les différents groupes de travail. Madame Michèle CHAVE, administratrice et secrétaire du conseil d'administration est notre correspondante et coordonnatrice. Vous trouverez ci-dessous, les militants bénévoles de l'adapei31 qui nous représentent dans les différents groupes de travail.

Accessibilité - Voierie - Espaces publics : Mme Michèle CHAVE et M. Jack HENRY, administrateurs - **Sports - Loisirs** M. MAURY, parent bénévole - **Logement :** Mmes Geneviève BOUTEILLE et Nicole DEIBER, administratrices - **Culture - Communication - Espaces verts :** Mmes Michèle CHAVE et Nicole DUCOUSSO, administratrices.

LE DEJEUNER DANSANT DU GIPSY'S

Pour sa deuxième édition, l'ambiance était toujours aussi joyeuse au GIPSY'S pour le repas dansant des adapei 31, 81, 32. L'apéritif pris sous un radieux soleil d'octobre a très vite mis tous les participants d'excellente humeur. Ce moment était une fête des associations de parents mais en réalité c'était surtout une fête pour les personnes accueillies dans nos centres. Pour s'en persuader, il fallait observer avec quel entrain et sens du rythme certaines d'entre elles s'exprimaient sur la piste de danse. C'est avec plaisir que nous avons vu arriver des groupes de jeunes du 32 et du 31 accompagnés de leurs éducateurs. Un directeur et son épouse nous ont même fait le plaisir de partager avec nous ce moment de convivialité. Dommage que cette démarche n'ait pas attiré d'autres établissements... c'était l'occasion d'une sortie dominicale, surtout pour les personnes dont les séjours en famille se raréfient en raison de liens qui se distendent. Le prix peut être un frein : faisons confiance à la



Quelle ambiance ! © adapei 31

commission Fêtes et Loisirs pour trouver dans l'avenir des solutions en partenariat avec les établissements. Quoiqu'il en soit, un grand merci aux organisateurs et leurs bénévoles notamment aux animateurs du club Alouette dont le lien amical et chaleureux avec les personnes en situation de handicap se manifestait de façon évidente.

LES 40 ANS DE LA FEDERATION NATIONALE DU SPORT ADAPTE



Le Flash mob du Sport adapté © adapei 31

Le jeudi 13 octobre 2011 a eu lieu place du Capitole à TOULOUSE le quarantième anniversaire de la Fédération Nationale de Sport Adapté. Elle est représentée en Midi-Pyrénées par la Ligue Régionale de Sport Adapté qui regroupe 3800 licenciés au sein de 80 clubs. Cette manifestation a reçu la visite du Président de l'adapei 31 Henri GRECHEZ. L'adapei31 contribue effectivement par le biais de l'ASL 31 (Association Sports et Loisirs) à la pratique du sport par les personnes en situation de handicap. Plusieurs équipes des établissements de l'adapei 31 étaient ainsi représentées en tant qu'acteurs ou spectateurs ; nous citerons le foyer la Demeure pour

une démonstration de danse "Hip Hop", le foyer Le Comtal pour une démonstration de judo, l'ESAT Clermont Capelas, l'IMP de Blagnac. Monsieur Claude AVERSENG Président de la Ligue Midi-Pyrénées nous rappelle que les missions de la ligue sont d'œuvrer pour le développement, l'organisation et la coordination de la pratique des activités physiques et sportives des personnes atteintes de handicap mental et ou de troubles psychiques. Chaque département de notre région était chargé de présenter un sport adapté de façon ludique et interactive avec le public. La boxe française pour l'Ariège, l'escalade pour l'Aveyron, le tir au laser et sarbacane pour le Tarn, la danse rythmique pour la Haute-Garonne, le judo pour le Gers, le basket pour les Hautes-Pyrénées, le rugby pour le Tarn et Garonne, cette liste n'étant pas exhaustive. Le temps fort de la manifestation étant le départ de la course "run and bike" universitaire regroupant étudiants et personnes en situation de handicap tous réunis pour un échauffement collectif sur des musiques particulièrement entraînantes.

Près de 600 personnes se sont ainsi retrouvées au pied du podium avant le départ de la course organisée par les étudiants de l'université Paul Sabatier.

Serge VIALONGA

L'AGENDA

> 22 novembre à 18h30

Conseil d'Administration formel de l'adapei 31 pour préparer l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'adapei 31.

> 27 novembre à 14h

Loto de l'adapei 31, Salle des fêtes de Balma

> 14 décembre

Assemblée Générale Extraordinaire de l'adapei 31

> 15 décembre

Assemblée Générale Extraordinaire de l'Adapei

NOUVEAU SITE

**Prochainement
ouverture du nouveau
site internet de
l'adapei 31 !**

Vie Associative



FOYER DE VIE LA DEMEURE

JOURNÉE INTERNATIONALE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, la Ville de Toulouse organise les 1, 2 et 3 décembre 2011 les 2èmes rencontres "Ville & Handicap : culture pour tous".

Le 1er décembre, Exposition "Extra... Ordinaires créations" au Musée des Abattoirs (Œuvres des lauréats du Prix "Voir avec les mains")

Le vendredi 2 décembre, un colloque, ouvert et accessible à tous est organisé au Centre des congrès Pierre Baudis, salle Caravelle sur le thème : "Le handicap bouscule-t-il l'ordre culturel régnant ?".

Des randonnées culturelles accessibles à tout public vous sont proposées le samedi 3 décembre pour découvrir le quartier Saint Cyprien ainsi que des animations adaptées dans les musées Saint-Raymond, Augustins et le Muséum d'Histoire Naturelle. La journée se terminera par un spectacle au théâtre Garonne "Catalina in fine".

LA FÊTE DES 40 ANS DU SPORT ADAPTÉ

Youn, Julien B. Frédérique et Olivier du foyer de vie la demeure nous racontent la fête des 40 ans du sport adapté

Avec Magali, nous avons préparé une danse sur "waka waka" de Shakira. Nous avons tous dansé sur la place du Capitole à Toulouse. Nous avons aussi fait notre danse de Hip Hop. Nous avons réalisé plein de figures, parfois nous avions les pieds en l'air et les mains au sol. Le public est venu danser avec nous, nous avons d'abord montré aux gens comment danser, puis nous avons fait un grand battle. Nous avons répété cette chorégraphie pendant très longtemps avec Magali. Nous avons vu un grand robot, il parle, il chante, il a dansé sur la musique de ghostbusters. Il a arrosé le public avec des jets d'eau qui sortait de ses yeux. Nous avons fait des photos du robot. Il y avait beaucoup de gens avec des vélos, ils sont partis pédaler au bord du canal. Il y avait beaucoup de gens avec nous, les foyers du Comtal et de Colomiers étaient là avec beaucoup d'autres foyers. Il y avait plusieurs ateliers comme le basket, l'escalade, les échasses, des jeux de raquette. Il y avait plein d'éducateurs : Thomas, Jeanne, Maryam, Alain, les éducateurs de Colomiers... Il y avait aussi Christiane et certaines de nos mamans. Il y avait beaucoup de bruit. Nous avons fait du tai-chi-chuan, nous avons fait des mouvements que des messieurs nous montraient, ils s'appelaient Hervé et Olivier.



La foule place du Capitole • ©adapei31

Frédérique : "mon moment préféré fut le robot, il parlait anglais".

Olivier : "j'ai adoré quand le robot a lancé de l'eau avec ses yeux".

Julien B : "j'ai beaucoup aimé danser sur toutes les musiques qui sont passées pendant la journée".

Youn : "Le moment que j'ai le plus aimé fut quand nous avons dansé sur Shakira".

Mohammed : "j'ai beaucoup aimé faire de la boxe".

Yohan : "j'ai aimé danser sur la musique du groupe scorpion percussion".

Thomas : "J'ai été très heureux de voir ma copine Cécile".

IME AUTAN VAL FLEURI

UN SÉJOUR DANS LE BEAU DOMAINE DE GARABAUD POUR LE SERVICE D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Le dimanche 21 août 2011 nous avons rendu visite aux enfants accueillis, dans le cadre du service d'accueil temporaire, au domaine de Garabaud sur la commune de Mazères (09).

Il s'agit d'un splendide hôtel restaurant dans la campagne ariégeoise qui accueille notamment des enfants en situation de handicap pendant la période estivale.

Dominique JARRY, responsable du service d'accueil temporaire de l'IME AUTAN - VAL FLEURI nous explique les objectifs de ces séjours qui doivent rester un moment de détente et de loisirs pour les enfants, tout en conservant un aspect éducatif. Monsieur JARRY insiste sur la mixité de cet établissement qui accueille aussi bien des personnes ordinaires (familles ou groupes) que des personnes en situation de handicap. Il souligne l'excellent état d'esprit du personnel de l'établissement qui œuvre pour la réussite de ce projet.

Nous avons pu rencontrer les cinq jeunes pensionnaires âgés de 8 à 13 ans, et avons suivi Kevin et certains de ses petits camarades jusqu'à la piscine du domaine. Les enfants ont profité des joies de la baignade avec un bonheur non dissimulé.



Une partie de baby-foot à Garabaud © adapei31

Ali AZAY (moniteur éducateur) nous décrit le panel des activités proposées aux résidents, allant de la baignade quotidienne en faisant un détour par la marche, l'équitation, la visite des sites locaux (lac de la Thésauque et ses activités nautiques, parc aux bambous, activités manuelles sur la fête médiévale de MIREPOIX), séances de quad (qui reste toute-fois une activité exceptionnelle) et sans oublier le simple "farniente" pour les pensionnaires avec le souci permanent de respecter les rythmes de chacun d'eux.

Un cadre de vie agréable, un encadrement de qualité, tout est réuni pour concourir à l'épanouissement des enfants hors du cadre familial pendant la saison estivale.

Serge VIALONGA



FOYER D'HÉBERGEMENT CLERMONT CAPELAS

SORTIES CONCERTS

Au Foyer Clermont Capelas, des sorties concert en petit groupe et dans des salles "à taille humaine" sont proposées régulièrement afin de répondre à la demande de certains usagers.

Les spectacles proposés sont variés afin d'éveiller la curiosité : PRISCA, IRMA, Les Hurllements de LEO ou Debout sur le ZINC, festivals (africains et country). Des discussions avec des artistes ont parfois été possibles

"Je trouve que le concert d'Irma, des hurlements de Léo ou électro, c'était bien ; c'est bien de voir des choses que l'on ne voit pas souvent. C'est bien de faire des sorties même si nous sommes en foyer." **Deborah**

"J'ai adoré qu'ils chantent sans micro, c'était agréable. J'ai aimé boire un verre après le concert" **Gregory**

"C'était bien, cela nous change, j'ai aimé la musique ; il faudrait en faire plus souvent" **Florent**

"Je me suis bien amusé, j'ai fredonné des airs de musique qui étaient entraînants" **Mickael**

"Les grosses marionnettes, ça m'a plu, c'était bien. J'aime danser" **Norbert**



Festival africain à Muret © adapei31

ESAT LE COMMINGES

PAROLES DE TRAVAILLEURS

(Textes écrits dans le cadre des ateliers de soutien).

De Sophie EYHERADE, "Ma différence"

À un certain moment de ma vie, quand j'allais encore à l'école avec les autres enfants, je me suis sentie différente. Différente par rapport aux difficultés que j'avais pour apprendre. En plus de ça, je ne restais jamais longtemps dans la même école parce que j'étais obligée de déménager souvent. Mes parents étaient toujours en déplacement. Mais maintenant, depuis que j'ai grandi, j'ai appris toute seule à essayer de m'en sortir malgré toutes ces difficultés. Je trouve que je ne m'en suis pas trop mal sortie. Aujourd'hui, je vis toute seule et je suis indépendante des autres.

De Martine CUREAUX, Valérie SALACROUP, Nathalie ARTIGLIERI, Stephan SALOMON, Alain ANTONI, Jean-Louis DASPET, Marcelina TARDIO " L'idéal "

Mariage et métissage...
Mariage sans nuage
Amour pour toujours ?
Apprendre à se comprendre...
Métissage de nos usages
Couleurs de vos peurs
De la fraternité à l'amitié
Attente et entente
De l'humour vers l'amour
Et que cet amour rime avec toujours !

De Fabienne NARDONNE, "Rien n'est plus agréable"

Selon le texte " Rien n'est plus beau " d'Armelle Barnier et Vanessa Hié

Rien n'est plus agréable

Que le mélange des couleurs de l'arc-en-ciel

Que de découvrir un nouveau paysage sous le soleil des Pyrénées,

Que la douceur de l'été sous mes pieds,

Que le week-end qui marque le début de tout ce qui nous plaira.

En fait,

Rien n'est plus agréable que le mélange de paysages

Sous mes pieds libres.



la chaîne des Pyrénées © Pascal Pariselle

7 Vie des Habitués



Infos

VOYAGE EN HOLLANDE

Ce texte, parabole sur l'annonce du handicap, a été trouvé sur Internet par Serge Vialonga, administrateur et membre de la Commission communication, qui l'a dédié à son fils. Ce texte a été écrit par Cindi Rogers (États-Unis, Colorado), mère de 2 garçons "X fragile", pour le Congrès International de Mosaïques le 22 mars 1997, à Paris - La Défense.

Nous avons souhaité vous le proposer car il raconte avec des mots simples et dans un style poétique cette réalité douloureuse que nous partageons tous.

"On me demande souvent de décrire le fait d'avoir un enfant différent, afin d'aider les gens qui ne connaissent pas cette expérience unique, à comprendre, à imaginer comment ce serait. C'est un peu comme ça : Attendre un enfant, c'est comme organiser un grand voyage fabuleux - en Italie. Vous achetez des tas de guides touristiques, vous faites des projets magnifiques. Le Colisée, le David de Michel-Ange, les gondoles à Venise. Vous apprenez quelques phrases en Italien. Tout cela est très excitant. Après des mois de préparation intense, le jour J arrive. Vous faites vos bagages et vous partez. Quelques heures plus tard, l'avion atterrit. Le pilote vous dit : "Bienvenue en Hollande!" "En Hollande?!...", vous demandez, "...mais je m'étais inscrit pour l'Italie. Je pensais être en Italie. Toute ma vie, j'ai rêvé d'aller en Italie!" "Il y a eu un changement dans le plan de vol. Nous avons atterri en Hollande et il faudra bien rester ici." Heureusement, on ne vous a pas emmené dans un lieu horrible et dégoûtant... C'est tout simplement un endroit différent. Il faut aller acheter des nouveaux guides. Et apprendre une nouvelle langue. Et cela vous permet de rencontrer un tas de gens que vous n'auriez jamais rencontrés. C'est tout simplement un endroit différent. Il y a un rythme plus calme qu'en Italie. C'est moins exubérant que l'Italie. Mais après y avoir séjourné quelque temps, vous vous apercevrez qu'il y a des moulins à vent, des tulipes, et même des Rembrandt... Mais tous ceux que vous connaissez vont en Italie et en reviennent, et tous se réjouissent des beaux moments qu'ils ont passés en Italie. Et pour le reste de votre vie, vous allez dire : "Oui, c'est là que je voulais aller moi aussi. C'est ce qui était prévu." Cela vous fera toujours de la peine, parce que la perte de ce rêve est une perte significative. Mais si vous pleurez le reste de votre vie parce que vous n'avez pas été en Italie, vous ne serez jamais libre d'apprécier toutes les choses belles et spéciales de la Hollande. Et la Hollande est effectivement un si beau pays..." ■

Cindi Rogers (États-Unis, Colorado),



© Pascal Pariselle

FORCE ET DIFFICULTÉS DE LA FONCTION ASSOCIATIVE GESTIONNAIRE...

Dans le secteur économique, les associations ont acquis une solide réputation de gestion de services à but non lucratif, c'est à dire, à la différence du secteur marchand, sans répartition des bénéfices entre les acteurs. Notre adapei 31 hier, notre AGAPEI aujourd'hui s'inscrivent dans cet univers d'utilité sociale que constitue l'économie sociale. Quelques chiffres pour s'en convaincre : notre AGAPEI dans deux mois à peine représentera 1800 personnes accompagnées et 1500 salariés. Les budgets qu'elle gèrera par délégation des pouvoirs publics représentent annuellement près de 80 Millions d'euros. Force économique, force sociale, nous sommes nous aussi soumis aux aléas de la conjoncture. Gestionnaires de structures, employeurs de personnel, nous subissons de plein fouet les effets de la crise et de toutes les réductions de crédit.

Turbulences encore : la tâche de gestion devient de plus en plus complexe. Elle appelle compétence et disponibilité, empathie aussi avec les parents et adhésion aux valeurs véhiculées par le mouvement parental. Le rôle du bénévole gestionnaire prend aujourd'hui une tout autre dimension qu'hier. Les candidatures pour assumer gratuitement ces responsabilités ne se bousculent pas au portillon. En ce sens encore notre secteur est en crise et nous avons à nous en préoccuper, sous peine de perdre très vite toute capacité à imposer - en la conjuguant à la compétence de nos professionnels - la mise en œuvre de nos valeurs associatives ■

Henri GRECHEZ,
Président de l'AGAPEI

**Directeur de la
Publication**
Henri GRECHEZ

Groupe de Rédaction
Christèle CAMMAS
Michèle CHAVE
Françoise DARMAILLACQ
Nicole DEIBER
Nicole DUCOUSSO
Serge VIALONGA

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique
Pascal PARISELLE

Impression
Imprimerie 34

Photos
© adapei31

Siège Social
24 bd Riquet
BP 51507 - 31015
TOULOUSE cedex 6
Tél. 05 34 41 38 70
www.adapei31.com

